

2012/4804 - Lyon 2e - ZAC Lyon Confluence Phase 2 - Programme des équipements publics
(Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 10/09/2012, p. 2138)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Le dossier suivant concerne le PEP de la ZAC 2 du Confluent. Vous avez le Confluent qui s'affiche, je voudrais simplement dire que s'il y a une ZAC 2, c'est que la ZAC 1 s'achève : elle s'achève donc au Nord avec les trois îlots que vous avez et dont la livraison se fera entre 2013 et 2016 ; elle s'achève au Sud, avec la livraison sur le quai Rambaud, en particulier de GL Events en 2013, Euronews en 2013-2014 ; le Musée du Confluent a été rajouté, il ne fait pas partie du PEP, il ne fait pas partie de notre héritage, c'est le Conseil Général qui finira bien par l'achever, en 2014 vraisemblablement ; et puis, le pont Raymond Barre, qui permettra de relier cette partie de Lyon avec Gerland et les stations sur l'autre rive.

Alors, la ZAC 2 du Confluent, c'est 35 hectares, c'est certain ! C'est 3400 habitants à terme, 12.000 emplois, vous la voyez elle est en bleu sur la carte. Simplement pour redonner un petit ordre de grandeur, on avait mis les grands chiffres de l'opération Confluence globalement à gauche : 1 million de mètres carrés, 17.000 habitants, 27.000 emplois, à terme.

Et puis également, la distribution des surfaces de SHON : d'un côté vous avez la phase 1 et de l'autre la phase 2. Ce que vous voyez, c'est que la surface de la ZAC 2 est légèrement plus petite que celle de la ZAC 1 et que pourtant il y a plus de SHON ; cela veut dire, en conséquence, que la densité de cette ZAC 2 sera un peu plus forte que celle de la ZAC 1. Par contre, la part de logements est plus faible, vous le voyez : le nombre de logements, évidemment, est légèrement plus faible, à mille près, mais c'est parce que le tertiaire et les équipements publics sont plus développés.

Bon cela je ne vais pas y revenir très longtemps, puisque ce sont les trois parties de la ZAC 2, avec le quartier du marché qui prend la place du MIN en quelque sorte et qui sera le quartier où l'on retrouvera le maximum d'habitations, avec une trame viaire qui se prolonge depuis le Nord, ce qui fait que cette partie sera rattachée assez naturellement à la partie Sainte-Blandine. Les liens, c'est évidemment la traversée du Rhône et de la Saône, pour rattacher le Confluent des deux côtés : c'est le pont des Girondins ; et puis, vous avez ce qui est en vert, le champ qui est destiné, soit en conservant des bâtiments qui existent déjà, soit en ajoutant des bâtiments neufs à des structures faisant preuve de créativité, d'innovation et peut-être que l'on retrouvera la Maison de la Danse dans cette partie.

Après ce sont des images d'ambiance, soit du quartier dont je viens de parler, soit du campo, du champ. Evidemment, ce que l'on peut remarquer, c'est qu'il y a une végétalisation et une nature généreuse, que les modes doux (piétons, vélos, etc.) sont privilégiés. Alors, vous allez me dire, mais je vais rassurer tout de suite l'intervenant de tout à l'heure, et les voitures ?

Et bien les voitures : on a pris le parti, pour protéger la nappe phréatique et la baisse de nappe phréatique, vous savez l'altération de la nappe phréatique, c'est un des problèmes que l'on va avoir sur toute la ville et d'ailleurs sur toutes les villes, Barcelone étant l'illustration parfaite de ce qu'il ne faut pas faire, pour une fois !

Il s'agit donc de mutualiser les parkings, avec six niveaux de sous-sol. On aura les places de stationnement nécessaires pour le PLU : simplement elles ne seront pas dans les îlots, elles seront sur le quai Perrache. Je ne développe pas, mais on aura l'occasion d'y revenir sur les raisons écologiques, les îlots de chaleur, la biodiversité, qui fait qu'on ne choisit pas de mettre des parkings à l'intérieur, ne serait-ce que parce que l'entrée et la sortie seraient assez difficiles.

Vous avez donc deux parkings prévus : de 990 places chacun. Le premier au Nord étant réalisé prioritairement et l'idée, c'est que les entrées et les sorties se fassent sur le quai Perrache pour les véhicules et pour les piétons directement au rez-de-chaussée d'immeubles, etc...

C'est l'illustration que ce quartier sort de son enclavement. Il l'a été longtemps parce qu'il y avait les voûtes, il l'est un peu parce qu'il y a une pression de la circulation qui est, quelque soit la nature de cette circulation et vous voyez aussi que, grâce au prolongement par exemple de T1, vous rejoignez, après avoir franchi le pont Raymond Barre, une station de métro, qui, si je ne m'abuse, va aujourd'hui jusqu'à Oullins, demain jusque vers les hôpitaux et puis vers Jean-Macé. Donc, il y a une offre de transport collectif qui est tout à fait remarquable. Alors je ne sais pas si les étudiants la prendront, mais je sais qu'aujourd'hui beaucoup de gens utilisent ces transports collectifs.

Alors, pour en revenir à l'objet du rapport, le PEP, je dois d'abord préciser du point de vue administratif, qu'il y a eu une concertation préalable qui a été ouverte, via la Courly, qui avait été close et approuvée ; qu'ensuite, il y a eu décision de création d'une ZAC, mais qu'il y a une étape

indispensable avant de voter le principe de réalisation de la ZAC ; c'est cette étape qui demande à la Ville de Lyon d'approuver le PEP, de donner un avis favorable, parce qu'évidemment ce sont des bâtiments qui vont être gérés par la Ville de Lyon. Donc, il est bien normal que, finançant et gérant, la Ville de Lyon se prononce, sachant que les Conseillers communautaires seront appelés avant la fin de l'année, à approuver la réalisation de la ZAC.

Ici simplement peut-être pour préciser par rapport à des approximations qui ont pu être énoncées lors du Conseil d'arrondissement du 2^e : j'ai lu qu'il y avait 50 % de logements sociaux ; vous voyez que sur cette ZAC, il y a 420.00 m² construits, 138.500 de logements ; vous avez stricto sensu, 25 % de logement social au sens de la loi SRU, de l'article 20 de la loi SRU.

Vous avez 15 % de logements intermédiaires, cela peut être du PLS, par exemple ou de l'accession sociale à la propriété, 10 % de logements à prix maîtrisé, 50 % de logements libres. Il n'est pas la peine de déterrer la hache de guerre, vous avez là une diversité de produits qui permettent tout à la fois des parcours individualisés, une certaine fluidité de la chaîne du logement et un équilibre nécessaire entre les différents produits et donc entre les différents moyens qu'ont les populations.

Les premiers ilots de la ZAC 2 qui partiront, oubliez-les ! Simplement, il y a toujours un danger, c'est qu'ici ce sont des masses et que les masses c'est effrayant, il vaut mieux avoir de l'architecture : je passe !

Alors quels sont les équipements ?

Vous avez un Groupe scolaire, capacité de 15 places, 9 sont payés par la ZAC puisqu'ils sont induits par les constructions de la ZAC. Cela représente quand même 15,52 millions d'euros, livraison 2020, avec lequel vous avez un équipement d'accueil pour jeunes enfants (ce n'est pas 42, mais 45 berceaux comme il est indiqué sur la note rectificative sur vos bureaux).

En règle général, sur ces équipements, c'est la ZAC, donc la SPLA qui apporte le foncier et la ville qui fait les aménagements internes. J'y reviendrai. Livraison 2020.

Equipements sportifs : j'entends qu'il faudrait des gymnases partout comme il faudrait des piscines partout. Là, il y a un gymnase, de 44 mètres par 24, pour 8 millions d'euros de dépenses pour la construction de l'ouvrage, même si le foncier nous est remis gratuitement. Livraison 2016, auquel il faut rajouter le plateau du groupe scolaire, ce qui peut servir pour les petites associations quand on cherche à optimiser les occupations.

La Halle aux fleurs qui sera reconvertie avec deux salles multi activités. Là encore avec maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon : coût de l'ouvrage 4 millions d'euros et le foncier à la charge de la ZAC, pour une livraison 2016.

Donc vous allez avoir en 2016 dans le 2^e arrondissement de trop nombreux équipements, finalement, je le crains.

Ensuite, équipements super structures, là où il y a le porche, à l'entrée, vous avez la maison des fêtes et des familles, des locaux pour les clubs qui font de la musique, les musiques actuelles, des locaux associatifs pour un coût estimé pour la ville de 9 millions d'euros.

Je passe sur les locaux techniques, encore qu'on essaie de rapprocher les services de la Ville de Lyon et ceux de la Courly dans un certain nombre de domaine, puisqu'ils sont appelés à travailler, je dirais, de manière concomitante.

Vous avez la chaufferie urbaine, la Maison de la Danse qui ne fait pas partie du PEP, mais qui sera là. Voilà pour l'essentiel.

Certes, on va me dire : il n'y a pas assez ! Alors, il n'y a pas assez de piscines, mais il y a tellement longtemps qu'il n'y avait pas eu de travaux sur les piscines, que moi, je trouve que ce mandat est plutôt bon sur les piscines, sur les gymnases, etc...

Je voudrais terminer sur une note de réalisme, de pragmatisme. Bilan global de l'opération : 309 millions d'euros. Ne vous étonnez pas de ne pas retrouver le même chiffre dans le rapport, mais c'est parce qu'on avait enlevé le déficit.

309 millions d'euros, prévus octobre 2012. Participation de la ZAC aux équipements publics, simplement ceux qui relèvent de la compétence de la ville, c'est quand même 28 millions d'euros.

Cela veut dire qu'en investissement, sur ces équipements que j'ai cités la Ville de Lyon va mettre 27 millions d'euros auxquels vous rajoutez tout de suite 7 millions d'euros, ce sont 10 % du déficit global de l'opération : $27 + 7 = 34$ millions d'euros uniquement pour le PEP de la ZAC 2.

Ce n'est pas une petite chose et quand on a le privilège dans un arrondissement, de voir la ville investir 34 millions d'euros pour la population locale, on ne peut, et j'en suis sûr, que se réjouir.

M. LE MAIRE : Merci bien ! Et bien on va voir ça !

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, je vais faire court, parce que M. Buna a répondu à beaucoup de nos préoccupations.

Justement, pour que le coût soit un petit peu moins élevé, il me reste encore une ou deux questions à vous poser.

Pourquoi vous construisez une extension du centre d'agglomération, mais vous refusez de construire avec la densité normale d'un centre ville, car vous faites à peine 50 logements par hectare et un mètre carré de shon par mètre carré de terrain. Le coût important de l'aménagement peine à s'amortir dans ces cas là. Cela coûte cher, et même très cher aux collectivités. Donc, c'est une question que je vous pose : pourquoi cette densité aussi faible ?

D'autre part, elle n'amortit pas les équipements publics de ce fait. La densité d'un centre, celle qui amortit les équipements publics est plus proche de 100 à 150 logements par hectare de terrain ; c'est celle de nos quartiers centraux actuels. Donc, parmi les conséquences, effectivement, il n'y aura plus le centre nautique qui était prévu, il y aura peut-être beaucoup de retard sur par exemple les crèches, ou ce qui était prévu sur la petite enfance. C'est une question que je vous pose. Peut-être que ça nous coûterait moins cher à la Ville de Lyon si cette densité était un peu plus importante ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vous répondrai. On va d'abord laisser s'exprimer la mairie du 2^e.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai eu l'occasion en Conseil d'arrondissement, de détailler point par point, équipement par équipement, la position des élus de la majorité du 2^e arrondissement et aujourd'hui, à l'occasion du vote de ce plan d'équipements publics, j'aimerais surtout revenir sur nos principaux centres d'inquiétude quant au développement optimal de la Confluence.

Depuis 2001, nous vous demandons de construire votre vision de la Confluence autour de deux axes primordiaux : les accès et les équipements :

- les accès pour garantir le développement économique et la fluidité de la circulation.
- et les équipements pour offrir un niveau de confort et de fonctionnalité indispensable à l'accueil de dizaine de milliers d'habitants et de salariés.

Force est de constater que nos inquiétudes, maintes fois énoncées, étaient malheureusement fondées.

Tout d'abord, sur la question du logement et du logement social. Ce rapport annonce très clairement, c'est la première fois qu'on l'annonce aussi clairement d'ailleurs, le chiffre de 50 % de logement aidés à Confluence. Certes à des niveaux de loyers différents, il y a aussi de l'accession sociale dans ces logements qui seront construits, mais nous vous alertons une nouvelle fois sur les risques d'une telle concentration dans un secteur d'une grande densité.

Sur les accès à la Confluence ensuite, je le dis depuis 2001, et je ne cesserai de le répéter, le métro est indispensable à la Confluence et il n'est pas trop tard. Il faut dès maintenant réparer cette erreur stratégique en créant enfin une liaison directe entre le centre ville historique et la Confluence ; On voit toutes les difficultés que vous avez à intégrer le pont des Girondins en plein centre ville. Assumez jusqu'au bout votre concept de quartier « marchable » et mettez les moyens nécessaires dans le prolongement du métro ! Le métro est à long terme, la condition sine qua non du bon fonctionnement de la Confluence.

Sur les équipements publics qui nous concernent plus particulièrement aujourd'hui, j'aimerais là encore tirer la sonnette d'alarme.

Pour ce qui concerne d'abord les structures sportives, on le sait dès aujourd'hui, à terme, nous manquerons d'équipements à Confluence. Un gymnase au bout de la Confluence, et deux petites salles de sports, c'est pour le moment ce qui est prévu.

Certes, vous créez des équipements, mais vous en supprimez aussi. Dois-je vous rappeler qu'en 2011, vous avez fait voter une révision de la ZAC 1 à la baisse en promettant un rattrapage sur la ZAC 2 ? Or dans le projet de la ZAC 2, non seulement il n'y aura qu'un seul gymnase, mais il semble également que l'avenir de la salle Bayard soit fortement compromis. Quant au bassin de quartier que tous les habitants appelaient de leurs vœux, l'avez-vous seulement étudié ? Il n'y a pas un mot dans le rapport à ce sujet.

Si on fait bien les comptes entre ce que l'on perd et ce que l'on gagne, tant en terme de population que d'équipements, nous serons bien en position de sous-équipement, je le répète. Ce plan est un début mais il est très insuffisant pour 8 000 habitants et 10 000 salariés à terme sur la ZAC

2. Je vous rappelle que sur la ZAC 1, nous souffrons déjà d'un manque cruel d'équipements et qu'il est impossible de satisfaire toutes les demandes des associations de plus en plus nombreuses.

Un mot également sur un espace dédié aux adolescents évoqué dans le titre d'un paragraphe de cette délibération mais qu'on ne retrouve nulle part en détail. Or, depuis la fermeture du terrain de jeu de l'ancienne MJC, cet espace fait cruellement défaut à la jeunesse du quartier.

En 2007, en séance de Communauté urbaine, je vous proposais de faire de la ZAC 2 un laboratoire de qualité de vie. Aujourd'hui, l'expérience de la ZAC 1 mais aussi la réhabilitation de la Duchère, de quartiers autour de la Part-Dieu, nous montre combien il est important de penser nos nouveaux quartiers en termes humains et pas seulement en termes urbains. Les équipements publics participent pleinement de cette dimension humaine.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de constater que vos choix ont, pour partie, rejoins les nôtres sur l'aménagement du bâtiment proche du marché gare avec une salle des familles et une maison des associations locales. Maison de quartier dont nous ne doutons pas qu'elle sera gérée par la mairie d'arrondissement. C'est une règle qui vaut pour tous les arrondissements de votre majorité, j'espère qu'elle sera aussi respectée dans le 2^e arrondissement.

Autre inquiétude très forte directement liée à la qualité de vie : la question des espaces verts malheureusement survolée dans ce dossier. Une multiplication de cours jardinées et « le Champ ». Voilà les deux grands principes qui nous ont été « vendus » et bien vendus je dois le reconnaître, lors de la présentation de la ZAC 2. Mais aujourd'hui, à l'heure de la concrétisation de ces beaux concepts, les choses se compliquent un peu. Des spécialistes nous affirment que la densité très forte de la ZAC 2 ne permettra pas à la lumière d'atteindre suffisamment les pieds d'immeubles pour y permettre le développement d'espaces végétalisés. Par ailleurs, la question du « Champ » est totalement bloquée puisque personne n'est à ce jour capable de délimiter les espaces publics des espaces privés. C'est pourtant essentiel en matière de conception et surtout d'entretien...

Avant de conclure, j'aimerais évoquer une vraie déception relative à l'absence d'un espace événementiel sur la ZAC 2. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de l'évoquer : un espace conçu et équipé pour accueillir des événements d'envergure, et pas seulement pour soulager la place Bellecour ! Notre idée était de conserver les cirques et Luna Park en centre ville tout en créant une vraie capacité d'accueil pour des événements de qualité qui manque aujourd'hui à notre ville.

Logements sociaux, équipements sportifs, espaces verts, événementiel, pour ado mais aussi services, cette délibération n'évoque à aucun moment l'éventualité d'une mairie annexe ou d'un poste de police par exemple. Bref, de nombreuses incertitudes, inquiétudes demeurent quant à ce plan PEP. Nous le voterons bien sûr, tout en dénonçant son insuffisance. Nous appelons d'ores et déjà à une révision à la hausse pour la pleine réussite de ce futur quartier. Si les temps sont à l'économie, nous le savons bien, il est des priorités incontournables. Les équipements publics de la Confluence doivent être à la hauteur des ambitions de ce nouveau quartier et ce n'est pas encore le cas.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il y a presque un an, jour pour jour, vous nous demandiez de voter une réduction de la voilure concernant les équipements publics de la ZAC 1 de Confluence. Ce soir, ce sont ceux de la ZAC 2 que vous nous soumettez, j'espère qu'ils ne seront pas, eux aussi, diminués, et je pense plus particulièrement aux équipements sportifs que sont le gymnase –ajourné dans la ZAC 1- et les deux salles multi-activités. Quant à la piscine annoncée dans votre programme électoral de 2008, toujours aucune trace !

Je voudrais revenir sur trois points qui ont déjà été évoqués, mais sur lesquels j'insisterai.

Tout d'abord, le logement : en juin 2010 au Grand Lyon, lors de la création de cette ZAC étaient annoncés de 40 à 50 % de logements. Aujourd'hui, quand on fait le rapport de la SHON, nous sommes à moins de 33 %. J'avais cru comprendre que le logement, contrairement à la précédente expérience du gouvernement de la gauche plurielle en 1999, était désormais une priorité absolue de votre gouvernement. Perdre entre 30.00 et 72.000 m² de SHON de logements, ce n'est pas rien !

Deuxième élément sur le logement, entre le logement social pur, les PLS et l'accession sociale, nous arrivons à 40 % de logements dits sociaux. Et encore, je ne compte pas les 10 % de logements à prix maîtrisé. Je vous dis : attention ! Car si nous sommes favorables à une mixité, attention à ne pas recréer des zones déséquilibrées, ou dans quelques années on se mordra les doigts de ce qui a été fait. Comme nous vous l'avons dit plusieurs fois, en matière de logement social, arrêtons de raisonner en terme d'arrondissement mais raisonnons plus finement, c'est-à-dire en terme d'îlot. Nous disposons de cet outil statistique de l'INSEE, alors utilisons-le plutôt que de refaire les

mêmes erreurs que nos prédécesseurs que nous sommes aujourd'hui obligés de réparer à travers des programmes de rénovation urbaine.

En ce qui concerne l'activité : de 5 à 10 % prévus, ce sont finalement seulement 4 % de commerces et activités annoncés. Que signifie cette baisse ? Faut-il voir là un coup de pouce donné à l'activité commerciale de la ZAC 1 qui ne semble pas répondre aux attentes des commerçants ?

Effectivement, quand vous vous promenez en semaine dans le centre commercial, vous n'êtes pas gêné par la foule ! En revanche, les activités tertiaires augmentent et sont à près de 55 % contre une fourchette de 40 à 50 % en 2010. Ce qui m'amène inévitablement sur mon dernier point – et vous ne serez pas surpris Monsieur le Maire- c'est la question des déplacements. Vous savez que c'est mon « dada » à Confluence et je ne lâcherai pas !

Les déplacements : par pitié, tirons les enseignements de la ZAC 1 !

Nous vous l'avions dit dès le départ, à chaque fois vous nous répétiez que nous nous inquiétions pour rien, que nous voyions le mal partout, et bien, vous avez voulu et vous avez aujourd'hui un quartier inaccessible et ce quelque soit le mode de transport hormis, éventuellement, la marche à pied ! L'impact sur l'activité commerciale est indubitable. Envisager une ZAC 2 sur le même concept que la ZAC 1 est irresponsable, je crains fort pourtant que vous en preniez la direction.

Pour vous montrer que nous ne sommes en rien des oiseaux de mauvaise augure mais justes des élus responsables, je vous renvoie aux conclusions de l'avis de l'autorité environnementale du 29 avril 2010, qui soulignait « une desserte du quartier... problématique ». Dans cet avis, était également annoncée une « quasi saturation des quais du Rhône et de la Saône suite au report de trafic engendré par les aménagements de voirie » et quant aux transports en commun, l'autorité environnementale appelait de ses vœux un développement de lignes fortes de transports en commun. Nous n'en voyons nulle trace ! Je ne vous dirai qu'une chose : vite, le métro !

Quant aux nouveaux ponts et passerelles promis pour désenclaver le quartier, à part le pont Raymond Barre pour la ligne T1, l'eau aura coulé avant qu'ils ne soient construits. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai personnellement sur ce dossier.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai un peu de mal à m'y retrouver entre les interventions de nos différents collègues car les uns veulent plus de densité, les autres moins de densité, il serait utile qu'ils puissent rapprocher leurs points de vue.

Pour notre part, le Groupe GAEC approuve les objectifs de mixité fonctionnelle « logements-activités-commerces » et de mixité sociale dans l'esprit du PLU, je ne vais pas reprendre la liste des équipements publics. Nous approuvons également le développement des modes doux et l'objectif de maîtrise de la place de la voiture malgré ce qui nous a été annoncé en termes de catastrophe. Je relèverai d'ailleurs que de façon assez pragmatique, le projet a évolué avec la concertation au cours des dernières années et qu'il y a eu justement des ajustements en termes de déplacements.

Pour notre part, nous ne trouvons pas qu'il y a trop de logements sociaux. D'abord, Gilles Buna l'a rappelé, si on prend les critères définis dans la loi sur le logement social, l'objectif est de 25 % de logement social. Or, par rapport à ces 25 % de logements sociaux, c'est bien plus au niveau de la population le pourcentage d'habitants qui relève des maxima de revenus de logements sociaux. Je dirais presque que ce n'est pas 25 % dans une opération neuve comme celle là mais pour atteindre les objectifs de 25 % annoncés globalement au niveau national, il faudrait dans les nouvelles opérations arriver pratiquement à 30 %. Ceci dit, nous prenons en compte le fait qu'il y a dans les autres logements, au-delà des 25 %, 10 % de logements intermédiaires relevant de l'accession sociale à la propriété.

Concernant les équipements publics, je crois qu'il y a là un programme très important. J'insisterai seulement sur un point : c'est la nécessité, dans notre ville en profonde mutation et en développement démographique, surtout dans ces quartiers, de bien faire coïncider les dates de livraison de logements et les dates de livraison des équipements publics. De ce point de vue, je me permets de penser que la date de 2020 que je découvre dans ce document, annoncée pour le groupe scolaire doit être, sans doute, réexaminée et avancée par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui des besoins et du calendrier de livraison des logements à moins qu'il n'y ait des retards, sinon il faudra sans doute l'ajuster par rapport à la réalité de l'arrivée des nouvelles populations et il en est de même pour l'équipement petite enfance.

Enfin, un souhait, mais qui ne concerne pas notre collectivité : que le Département se préoccupe aussi des conditions et du volume d'accueil des collégiens, car il n'y a pas que des écoliers sur le Confluent mais également des collégiens et l'on peut penser qu'il faudra augmenter les capacités d'accueil des collèges du secteur.

Voilà, Monsieur le Maire, chers Collègues, ce que nous voulions souligner.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous en sommes au début de la mise en route de ce projet mais il y a déjà eu un certain nombre d'interventions et à chacune il y a des demandes nouvelles de la part de M. Broliquier. Je pense donc qu'une prochaine fois, il demandera je ne sais quoi : un vélodrome, une piste d'athlétisme olympique ou un Opéra, je ne sais quoi encore, en tout cas ce n'est pas sérieux !

Or, ce dossier montre que le projet de la Confluence continue à avancer avec célérité et que la ZAC 2 viendra compléter avec bonheur la ZAC 1 maintenant en voie d'achèvement.

Le projet présenté ici répond aux demandes les plus essentielles des habitants par les équipements scolaires et d'accueil des jeunes enfants, par les nombreux espaces verts ou par sa Maison des fêtes et des familles.

Il prend en compte ou anticipe, sans les figer, les nouveaux comportements, plus individualistes, plus évolutifs, plus insaisissables, avec des salles de sport multi-activités ou des espaces de jeux variés et adaptables pour enfants et adolescents.

De plus, ce projet mêle de multiples activités économiques, sociales, mais aussi culturelles avec l'annonce faite d'une nouvelle maison de la danse, ouverte -n'en doutons pas- au vu des spectacles de la Biennale actuelle, vers une diversité des arts et des esthétiques.

Cette ZAC 2 n'est pas une réserve d'indiens, pas plus qu'une cité d'impotents qui ne pourraient ni s'intéresser, ni accéder à tous les équipements de l'ensemble du quartier de la ZAC 1 et du quartier Sainte Blandine (ces équipements sont nombreux, je ne vais pas les énumérer), ni aux équipements de l'ensemble de la ville (les piscines sont ou seront à quelques stations de tramway, 5 minutes pour aller jusqu'à la piscine du Rhône).

Cette ZAC 2 veut être et sera, n'en doutons pas, un morceau de ville. Un morceau, c'est-à-dire la partie d'un tout et d'un tout qu'est la ville qui se caractérise par sa mixité, mixité des formes, des activités, des logements mais aussi des gens puisque dans le logement dit « social », il n'y a rien d'uniforme. Nous approuvons pleinement cette délibération.

M. BUNA Gilles : Je crois qu'un de mes collègues vient de souligner les contradictions exceptionnellement vives entre ce que disait Mme Bertrix et ce que disait son voisin. Je ne sais pas si vous avez des modes de calcul complètement différents ? Effectivement, sur la partie que j'ai indiquée qui prend la place du MIN au Nord, la densité ne sera pas très importante mais non négligeable par rapport à d'autres quartiers de Lyon. Ca ne sera pas la Croix-Rousse ou le 6e arrondissement mais je le ferai calculer, l'équivalent du COS, ce n'est pas du tout négligeable.

A partir de là, qu'est-ce qui donne la qualité de vie dans un quartier ? On le voit bien dans le 6e arrondissement, ce sont les cours intérieures qui sont nombreuses, agréables, arborées, etc. Là, on a essayé d'avoir une conception assez classique avec une exigence tout à fait importante sur le plan de la végétalisation. Mais ce n'est pas une lubie, tous les textes qui sont votés aujourd'hui mettent l'accent sur cet aspect à cause des îlots thermiques, des îlots de chaleur, à cause de la manière dont se reflète le soleil sur les sols. Et puis, les habitants ont besoin à proximité d'avoir des aires de jeux, de récréation. S'il n'y a pas assez de place pour tout mettre, il faut chercher à hiérarchiser et la hiérarchisation fait que le stationnement se fait un peu en marge. Comme vous l'avez souligné, pour éviter les effets de thromboses, il est mieux de les mettre sur les quais de Perrache que de les mettre dans les cours, à l'intérieur.

Pour le reste, on va peut-être mettre en perspective. Je ne sais pas quel sera le rythme de construction de la ZAC 2, elle commence. Je ne sais pas quelle sera la conjoncture mais j'imagine qu'elle va se construire sur une quinzaine d'années ou peut-être une vingtaine d'années. Il y aura donc des modifications, bien sûr.

Quand on me dit, par exemple, on ne sait pas dans le « campo » distinguer les parties publiques des parties privées. Bien évidemment. Sur le plan du principe, vous l'avez vu, on peut délimiter puisqu'il y a des noues et des haies qui séparent le public du privé. Savoir quel est le pourcentage de ce qui sera attribué aux constructions culturelles et la part attribuée aux espaces verts, on ne sait pas encore et c'est normal. C'est une belle aventure que de saisir les opportunités.

Sur les déplacements, on a hiérarchisé là aussi. C'était soit le métro à long terme, soit le tramway à court terme. On a choisi de faire le tramway à court terme, sachant que les rapports -kilomètre/tramway- n'ont rien à voir avec le -kilomètre/métro-. Je pense qu'il est bien que la Confluence ait été érigée en même temps qu'on disposait d'un nouveau moyen de tramway. Je ne sais pas si le quartier est tel que vous le décrivez, ce que je sais c'est qu'on a aussi créé (mais c'était

prévu dès le départ), un certain nombre de voiries Est-Ouest qui permettent de mieux circuler aujourd'hui qu'il y a deux ans, même si tout était prévu depuis le début du projet.

Après, on discutera pendant 20 ans de ce qui manque, de ce qu'on n'a pas pu financer, de ce qu'éventuellement, on pourra rajouter. Je voulais que mon collègue Thierry Braillard dise un mot mais on a tellement débattu de l'histoire de la piscine que comme disait l'une des intervenantes, les gens ne sont pas manchots, ils ne sont pas invalides ; ils peuvent se déplacer et traverser un fleuve pour aller sur la piscine du Rhône, pour aller dans le 8e, etc.

Je suis heureux de voir que pour l'essentiel, vous votez tous le rapport. C'est essentiel à mes yeux et aux yeux des Lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci. Si les Lyonnais veulent aller voir comment est la Confluence, ils peuvent aller voir et en règle générale, les gens qui vont voir sont plutôt ravis de ce qui se passe. Les gens qui l'habitent semblent relativement contents. D'ailleurs, M. Braillard en a été bénéficiaire lors des dernières élections, finalement, ils n'ont pas manifesté un mécontentement trop important. Il y a une assez grande satisfaction des nouveaux habitants.

On peut toujours dire qu'on veut tout faire. Nos amis de l'Opposition sont des grands ennemis de l'augmentation d'impôts mais quand vous regardez au fil des interventions, ce sont des centaines et des centaines de millions, voire de milliards, qu'ils dépenseraient sans compter.

On fait sur la piscine du Rhône, une piscine dont la rénovation va coûter 30 millions d'euros. Et bien non, il faut en faire une seconde 10 minutes plus loin et ça n'a aucune importance. Le bilan de ZAC est déjà de 70 millions d'euros, c'est quand même relativement lourd. Mais « au diable l'avarice », on pourrait encore rajouter quelques dizaines de millions d'euros. Et bien non, il y a un équilibre à pouvoir avoir. Aujourd'hui, nos déficits de ZAC au total doivent être à peu près de 200-250 millions. Donc si à chaque fois on doublait les déficits de ZAC sans avoir à s'en soucier, viendrait toujours à un moment donné où les Lyonnais paieraient l'addition.

Il paraît qu'il n'y a pas assez d'équipements publics. Par exemple, pas d'endroits pour les jeunes. Il y a une MJC qui est en train de se construire, elle est presque finie. Mais ça, ça n'est pas pour les jeunes. Je ne sais pas pour qui c'est ? Peut-être pour les vieux ? Mais c'est une MJC. On a peut-être changé l'appellation et les jeunes ne vont plus dans les MJC ? On va faire un gymnase, deux salles multisports, l'ensemble de la réflexion de l'aile d'entrée des bâtiments... Un peu plus haut, au Nord, en dehors de la ZAC, on va reconverter les bains douches actuels.

Voilà, chers Collègues. Moi je suis confiant dans le jugement des Lyonnais. Il y a peut-être parmi nous quelques gens qui sont aveugles aux changements mais dans leur grande majorité, les Lyonnais voient la métamorphose de la ville. Que voulez-vous qu'après, l'Opposition puisse dire que la Part-Dieu c'est nul, que la Confluence c'est nul, que partout c'est nul, du moment qu'il y a 80 % des Lyonnais qui approuvent ce que nous faisons, ça me semble là être l'essentiel.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu).

(Adopté.)